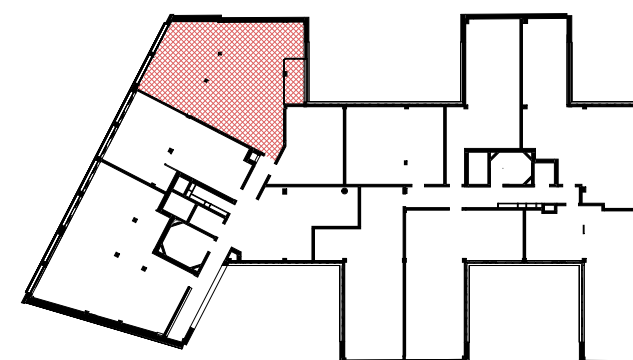


19 PASSY

19 rue de Passy - 75016 Paris



Indice D	Décembre 2024
CAGE	A
APPARTEMENT	A342
TYPE	T4
NIVEAU	R+3

**Belval &
Parquet
Architectes**

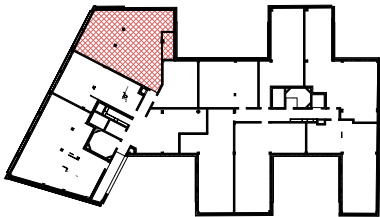
14 rue de la Concertation
75018 Paris
Tél : 01 74 64 48 60
Web : belval-parquet.com



155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01 55 20 31 31
Web : www.groupe-ogic.fr



CAGE A | APPARTEMENT A342 | TYPE T4 | NIVEAU R+3



Indice D Decembre 2024

A342	
SÉJOUR/CUISINE	33.2 m ²
CHAMBRE 3	12.9 m ²
CHAMBRE 1	11.3 m ²
CHAMBRE 2	10.5 m ²
SDB/WC	6.0 m ²
DGT	4.2 m ²
SDE	3.8 m ²
ENTREE	3.4 m ²
WC	2.1 m ²
SURFACE HABITABLE	
87.4 m ²	

LOGGIA	5.3 m ²
SURFACE ANNEXE	
5.3 m ²	

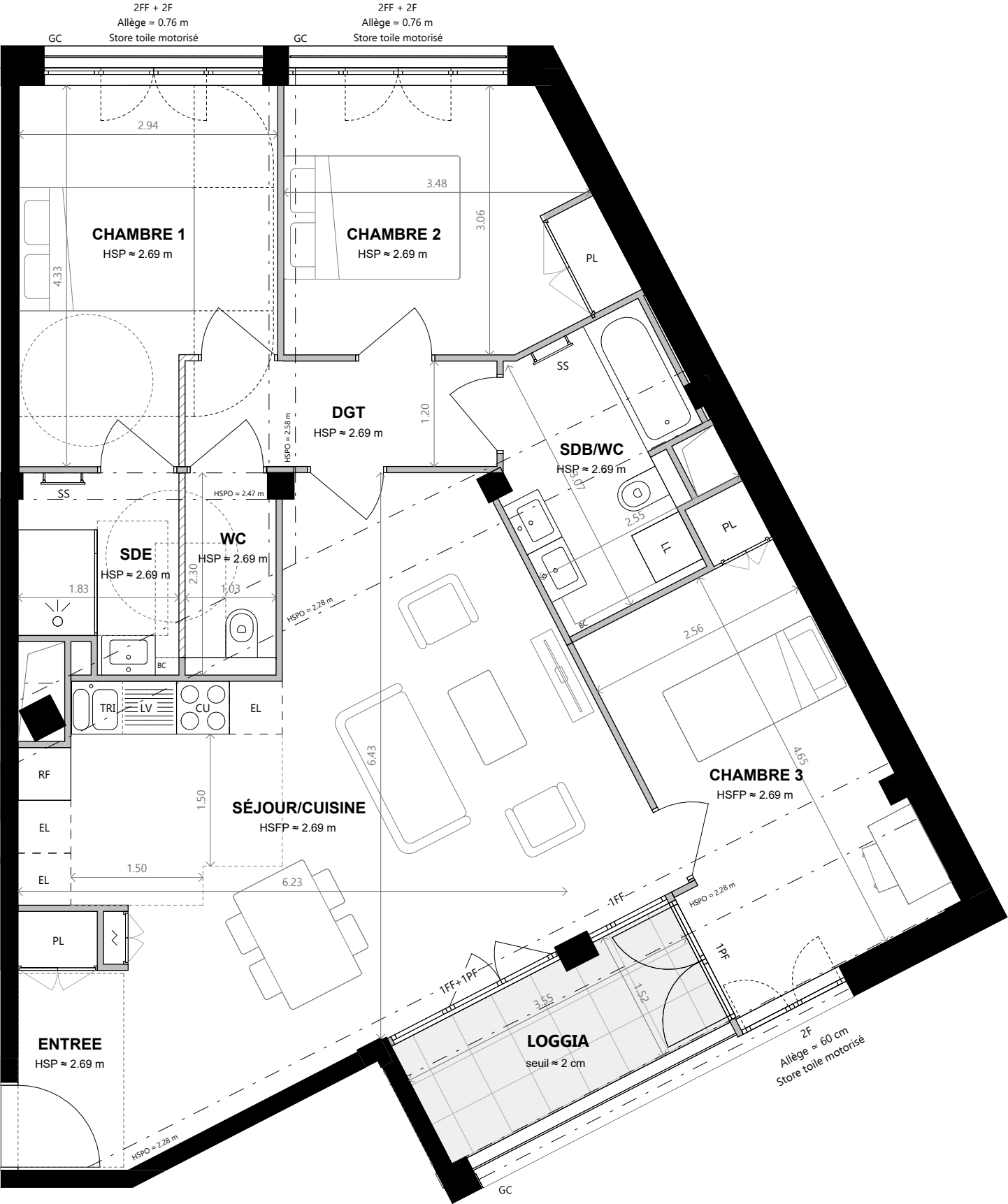
PV : pare vue	PL : placard
LL : lave-linge	PF : porte fenêtre
LV : lave-vaisselle	F/FF : fenêtre / fenêtre fixe
SS : sèche serviette	FC : fenêtre coulissante
RF : réfrigérateur	FS : fenêtre à soufflet
CU : plaques de cuisson	ST : store
TRI : emplacement pour le tri	EP : descente pluviale
EL : emplacement libre	GC : garde-corps
PFC : porte fenêtre coulissante	BC : banquette carrelée

	gaine technique
	emplacement technique électrique du logement
	soffite et faux-plafond
	retombées poutres
	cloison fusible démontable
	possibilité de placard non réalisé

HSP = Hauteur sous plafond
HSFP = Hauteur sous faux plafond
HSPO = Hauteur sous poutre



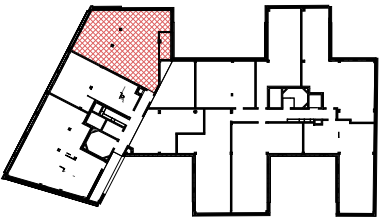
155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01 55 20 31 31
www.groupe-ogic.fr



NB 1 : Le mobilier présent dans les chambres et séjours est placé à titre indicatif et n'est pas compris dans la vente. NB 2 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l 'appartement. Les surfaces sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction de contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l 'équipement. Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. La hauteur sous soffites, faux-plafonds et retombées de poutres ne serait être inférieure à 2,00 m. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif. NB 3 : Le sens de platelage est dessiné à titre indicatif. NB 4 : Les illustrations demeurent non contractuelles.



CAGE A | APPARTEMENT A342 | TYPE T4 | NIVEAU R+3



Indice D

Decembre 2024

A342	
SÉJOUR/CUISINE	33.2 m²
CHAMBRE 3	12.9 m²
CHAMBRE 1	12.7 m²
CHAMBRE 2	10.5 m²
SDE	6.1 m²
SDB/WC	6.0 m²
ENTREE	3.4 m²
DGT	2.9 m²
SURFACE HABITABLE	87.7 m²

LOGGIA	5.3 m²
SURFACE ANNEXE	5.3 m²

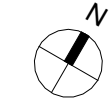
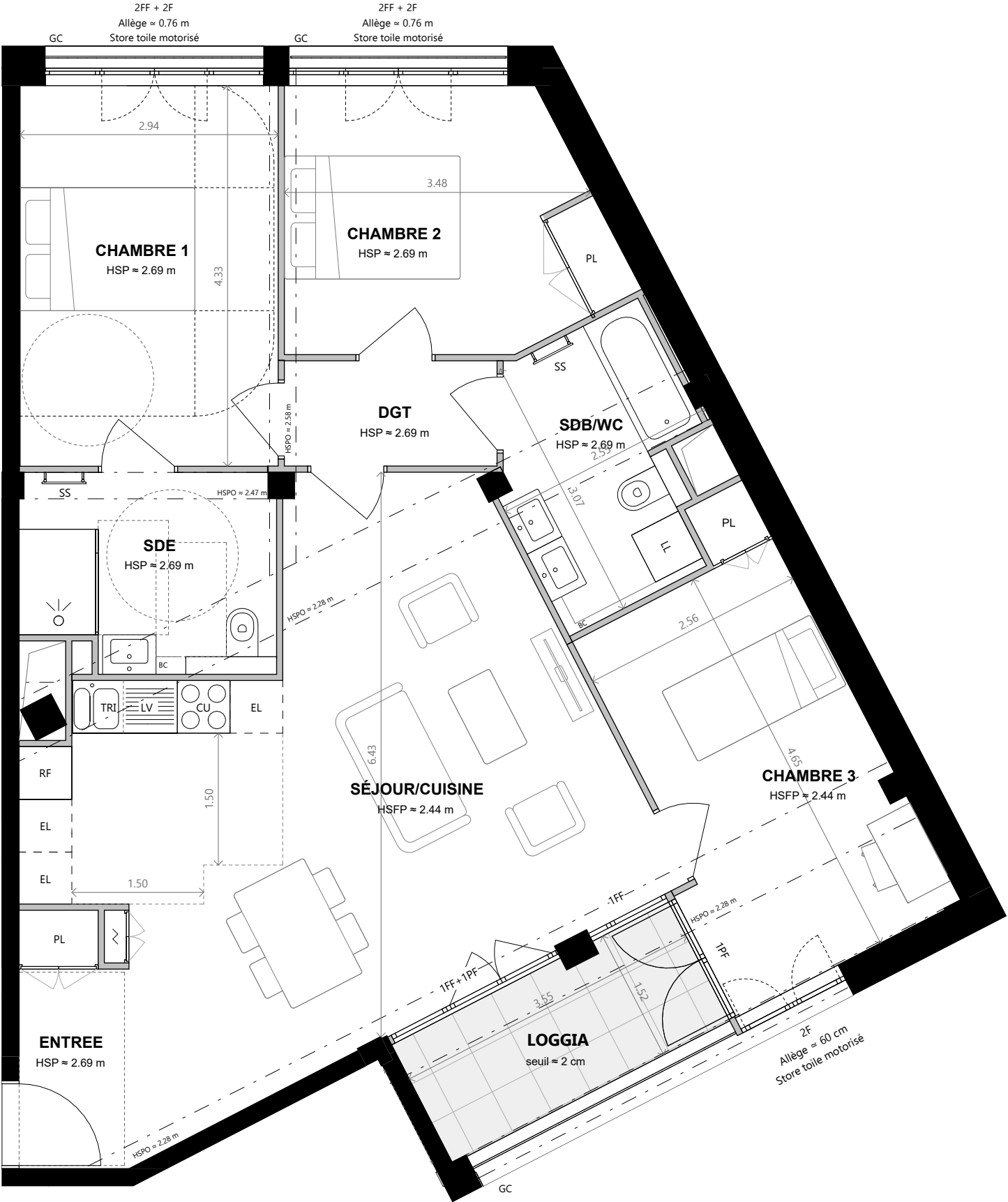
PV : pare vue	PL : placard
LL : lave-linge	PF : porte fenêtre
LV : lave-vaisselle	F/FF : fenêtre / fenêtre fixe
SS : sèche serviette	FC : fenêtre coulissante
RF : réfrigérateur	FS : fenêtre à soufflet
CU : plaques de cuisson	ST : store
TRI : emplacement pour le tri	EP : descente pluviale
EL : emplacement libre	GC : garde-corps
PFC : porte fenêtre coulissante	BC : banquette carrelée

	gaine technique
	emplacement technique électrique du logement
	soffite et faux-plafond
	retombées poutres
	cloison fusible démontable
	possibilité de placard non réalisé

HSP = Hauteur sous plafond
HSFP = Hauteur sous faux plafond
HSPO = Hauteur sous poutre



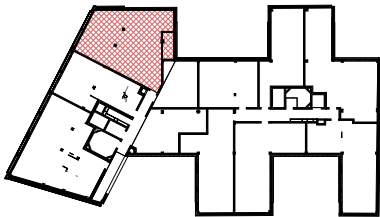
155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01 55 20 31 31
www.groupe-ogic.fr



NB 1 : Le mobilier présent dans les chambres et séjours est placé à titre indicatif et n'est pas compris dans la vente. NB 2 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l 'appartement. Les surfaces sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction de contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l 'équipement. Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. La hauteur sous soffites, faux-plafonds et retombées de poutres ne serait être inférieure à 2,00 m. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif. NB 3 : Le sens de platelage est dessiné à titre indicatif. NB 4 : Les illustrations demeurent non contractuelles.



CAGE A | APPARTEMENT A342 | TYPE T3 | NIVEAU R+3



Indice D Decembre 2024

A342	
SÉJOUR/CUISINE	46.4 m²
CHAMBRE 1	11.3 m²
CHAMBRE 2	10.5 m²
SDB/WC	6.0 m²
DGT	4.2 m²
SDE	3.8 m²
ENTREE	3.4 m²
WC	2.1 m²
SURFACE HABITABLE	87.7 m²

LOGGIA	5.3 m²
SURFACE ANNEXE	5.3 m²

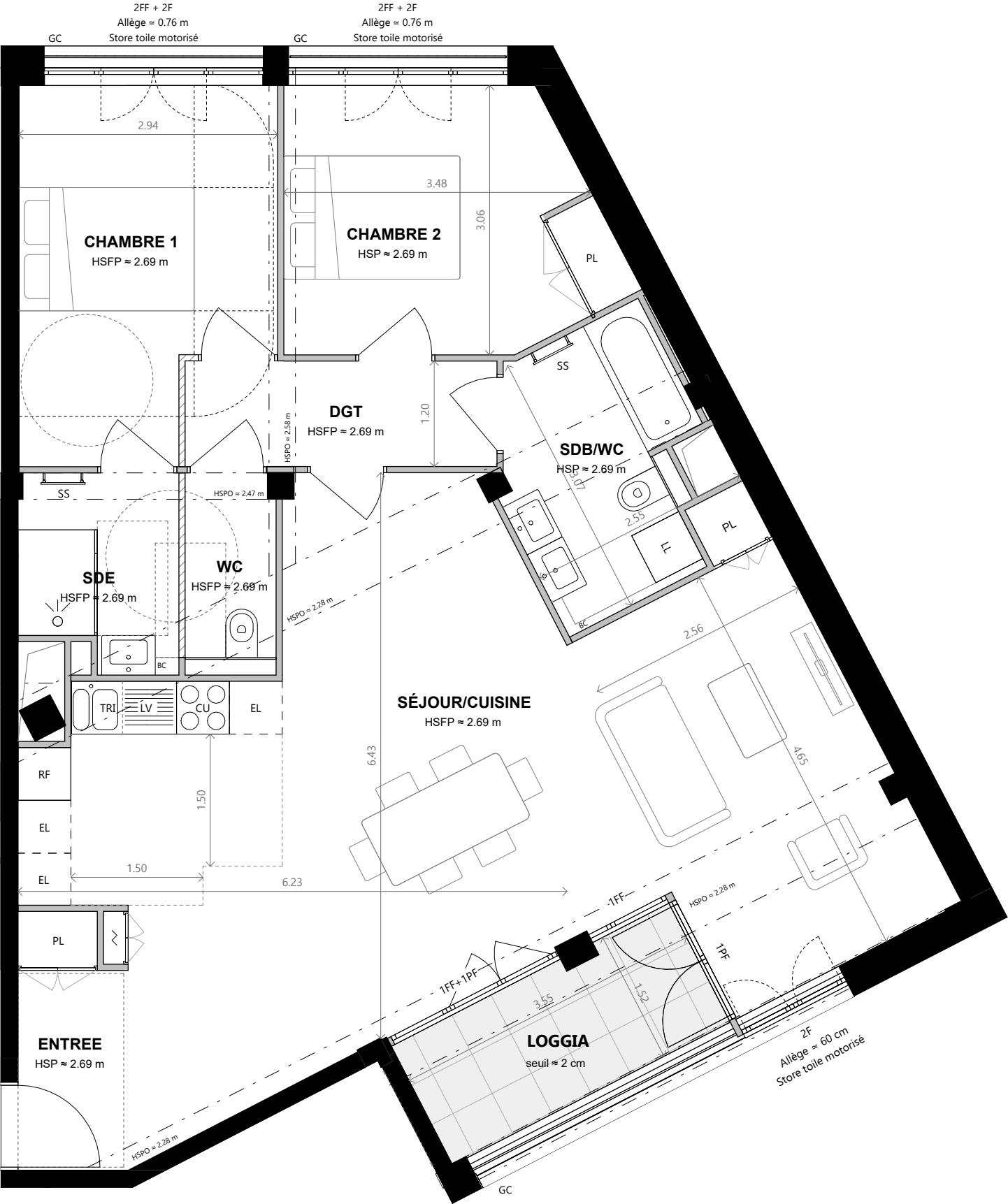
PV : pare vue	PL : placard
LL : lave-linge	PF : porte fenêtre
LV : lave-vaisselle	F/FF : fenêtre / fenêtre fixe
SS : sèche serviette	FC : fenêtre coulissante
RF : réfrigérateur	FS : fenêtre à soufflet
CU : plaques de cuisson	ST : store
TRI : emplacement pour le tri	EP : descente pluviale
EL : emplacement libre	GC : garde-corps
PFC : porte fenêtre coulissante	BC : banquette carrelée

	gaine technique
	emplacement technique électrique du logement
	soffite et faux-plafond
	retombées poutres
	cloison fusible démontable
	possibilité de placard non réalisé

HSP = Hauteur sous plafond
HSFP = Hauteur sous faux plafond
HSPO = Hauteur sous poutre



155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01 55 20 31 31
www.groupe-ogic.fr



NB 1 : Le mobilier présent dans les chambres et séjours est placé à titre indicatif et n'est pas compris dans la vente. NB 2 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l 'appartement. Les surfaces sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction de contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l 'équipement. Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. La hauteur sous soffites, faux-plafonds et retombées de poutres ne serait être inférieure à 2,00 m. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif. NB 3 : Le sens de platelage est dessiné à titre indicatif. NB 4 : Les illustrations demeurent non contractuelles.